

Discours de Robespierre en faveur de l'exécution de Louis XVI

Il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de Providence nationale à exercer. Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? C'est de graver profondément dans les coeurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. [...] Louis fut roi, et la République est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes ; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères.

La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné ; il est condamné, ou la République n'est point absoute. Proposer de faire le procès de Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent ; que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ? N'est-elle pas encore incertaine et douteuse ? »

MAXIMILIEN ROBESPIERRE, *Discours à la Convention*, 1792

Arrêté depuis le mois d'août 1792, Louis XVI est emprisonné au Temple. La question qui se pose alors au gouvernement concerne le sort à lui réserver : prison à vie, exil ou condamnation à mort ? Les députés de la Convention sont divisés : les Girondins voudraient lui éviter un procès, mais des preuves irréfutables de sa trahison ont été découvertes ; les Montagnards, eux, militent pour qu'ils soient exécuté. Le 3 décembre 1792, Maximilien Robespierre, figure de proue des Montagnards, prononce un célèbre discours qui influence fortement la décision finale. Il estime en effet que seule la mort du roi peut assurer la légitimité de la Révolution et lui permettre de continuer. Ce discours d'une grande violence illustre bien le radicalisme de Robespierre, qui s'exprimera ensuite dans les mesures prises par le comité de Salut public (la Terreur).